

VILLE DE PARENTIS EN BORN

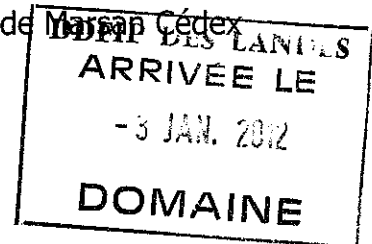
Département des Landes



Avenue du Maréchal Foch BP42
40161 PARENTIS EN BORN CEDEX

Parentis en Born,
Le 28 décembre 2011

Direction Départementale des
Finances Publiques des Landes
Direction en charge de la Gestion Publique
Division Secteur Public Local et Domaine
23 rue Armand Dulamon
BP 309
40011 Mont de Marsan Cédex



Nos Références : CE/GM/BP
Service : Service Urbanisme
Dossier suivi par : Béatrice PAULIAC

Objet : Droit de préemption urbain

Madame,

Suite à votre déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé à l'intérieur
du périmètre du droit de préemption urbain de la Commune de PARENTIS EN BORN

Appartenant à l'Etat (France Domaine), service affectataire – MEDAT (Aviation
Civile)

cadastré section **BL 373, 376 et 444**

« au lieu dit La Graoue »

superficie du bien cédé **58637 m²**.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé de renoncer à
l'exercice du droit de préemption.

Toute modification à cette déclaration vous oblige à en déposer une nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,
Christian ERNANDORENA

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
ERSCULES